MUNICIPALITÉ D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

PRÉAVIS MUNICIPAL
AU CONSEIL GÉNÉRAL D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 43/2021-2026

Rapport de gestion et comptes pour l'année 2025

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes, du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 et du Règlement du Conseil général du 29 mars 2016, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes de la Commune d'Oulens-sous-Echallens arrêtés au 31 décembre 2025.

Ces comptes ont été adoptés par la Municipalité dans sa séance du 27 avril 2026. Ils ont été contrôlés par la société DFG Fiduciaire SA, à Echallens en date du 16 avril 2026. Ce contrôle a permis de confirmer que la comptabilité est tenue correctement et que les comptes annuels sont conformes au Règlement sur la comptabilité des communes. Une copie du rapport de l'organe de révision est annexée au présent préavis.

Conformément à l'art. 22 du Règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979, les comptes de l'Entente intercommunale SIEGEO sont présentés conjointement aux présents comptes.

INTRODUCTION

Les comptes communaux pour l'exercice 2025 présentent un total des charges de CHF 3'004'914.73 et un total des revenus de CHF 3'227'994.86. Il en résulte un bénéfice de CHF 223'080.13 alors que le budget 2025 prévoyait une perte de CHF 166'595.-. Quant à l'exercice 2024, il s'était terminé par un bénéfice de CHF 132'707.96.

L'année 2025 a généré une marge brute d'autofinancement positive de CHF 379'537.35 contre CHF 248'876.97 en 2024. Le budget 2025 prévoyait une marge négative CHF 54'095.-.

Le total du bilan au 31 décembre 2025 s'élève à CHF 5'709'350.92 en augmentation de CHF 1'924'711.80 par rapport à l'année précédente. A l'actif du bilan, cette évolution s'explique principalement par les éléments suivants :

1. Les bâtiments du patrimoine financier qui augmentent de CHF 1'829'033.- en raison de l'acquisition du bâtiment de l'ancienne forge.

2. La diminution de la valeur des titres et placements à la suite de l'amortissement de la participation dans la société Epicerie d'Oulens Sàrl.

3. Ainsi que par l'augmentation de la trésorerie (+ CHF 98'185.23) qui s'explique principalement par la marge brute d'autofinancement réalisée en 2025. Les disponibilités de la commune au 31.12.2025 se montent à CHF 910'346.85.

Au niveau du passif, cela se reflète par :

1. Une augmentation des emprunts de CHF 1'700'000.-. Cette augmentation est le résultat du nouvel emprunt de CHF 1'800'000.- contracté pour l'acquisition du bâtiment de l'ancienne forge duquel il faut déduire les remboursements d'emprunts de l'année, soit CHF 100'000.-.

2. Par une augmentation substantielle de CHF 193'105.90 des créanciers/passifs transitoires qui s'explique par la comptabilisation différente des années précédentes de la nouvelle péréquation (NPIV).

3. Au niveau des capitaux propres, les réserves diminuent de CHF 191'474.23 à la suite du remboursement au canton de la réserve pour dispenses d'abris PC tandis que le capital augmente de CHF 223'080.13 avec la mise en compte du résultat de l'exercice 2025.

La structure du bilan reste saine et solide avec des disponibilités qui permettent de faire face à tous les engagements courants et des réserves/capital s'élevant à CHF 2'068'817.51.

ANALYSE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT PAR ORDRE ADMINISTRATIF

Par comparaison au budget 2025 qui prévoyait un déficit de CHF 166'595, le tableau ci-dessous résume les principaux écarts du compte de fonctionnement. Afin d'en faciliter la lecture, les chiffres sont présentés sur une base nette ce qui signifie que les charges supplémentaires qui ont été compensées par des produits supplémentaires ne ressortent pas dans ce tableau.

	ANNEE 2025			ANNEE 2024	
	Réalisé	Budget	Différence	Réalisé	Différence
1. Administration générale	- 397 988	- 419 400	21 412	- 441 411	43 423
2. Finances	2 134 356	1 935 340	199 016	1 762 973	371 383
3. Domaines et bâtiments	14 866	27 865	- 12 999	96 198	- 81 332
4. Travaux	- 340 532	- 375 300	34 768	- 348 441	7 909
5. Instr. publique & cultes	- 361 497	- 414 900	53 403	- 353 486	- 8 011
6. Police	- 121 464	- 127 300	5 836	- 91 956	- 29 508
7. Sécurité sociale	- 695 309	- 775 500	80 191	- 487 395	- 207 914
8. Services industriels	- 9 353	- 17 400	8 047	- 3 774	- 5 578
RESULTAT	**223 080**	**- 166 595**	**389 675**	**132 708**	**90 372**

L'objectif de l'analyse ci-dessous n'est pas de commenter toutes les différences positives ou négatives par rapport au budget mais d'expliquer et de comprendre les éléments significatifs qui les composent.

1. Administration générale – Ecart favorable de CHF 21'412

Cet écart favorable s'explique principalement par les deux éléments suivants :

1. Les charges de personnel relatives au contrôle des habitants sont supérieures de CHF 9'681 à celles budgétisées à la suite des départs et engagements des différents titulaires durant l'année sous revue.
2. Les frais de notaire pour l'acquisition de l'ancienne forge ont été bien inférieurs aux prévisions (CHF 9'033 contre CHF 30'000 au budget 2025). De plus, ces frais n'ont pas été portés au compte de fonctionnement mais immobilisés à l'actif du bilan.

2. Finances – Ecart favorable de CHF 199'016

Pour comprendre l'évolution, spécialement par rapport à 2024, du dicastère des finances en 2025, il est important d'avoir une vision globale de la péréquation. Le tableau ci-dessous nous montre l'impact de l'introduction de la nouvelle péréquation vaudois en 2025 sur les différents dicastères.

	31.12.2025	Budget 2025	31.12.2024
2. Finance - Péréquation directe			
Compensation population			- 80 684
Compensation solidarité			- 181 559
Dépenses thématiques			- 116 112
Alimentation du fond			418 324
Péréquation des ressources	- 515 644	- 419 720	
Péréquation des besoins structurels	- 22 885	- 69 080	
Compensation des charges des villes	344 372	345 400	
	- 194 157	- 143 400	39 969
6. Police - Facture policière	88 291	88 700	62 582
7. Sécurité sociale - Cohésion sociale			
Prélevements conjonturels			74 345
Participation facture sociale	592 937	582 300	235 429
	592 937	582 300	309 774
TOTAL PEREQUATION	**487 071**	**527 600**	**412 325**

On constate que si globalement, par rapport à 2024, la charge totale péréquative augmente de CHF 74'746, l'impact sur le dicastère des finances s'élève pour la même période à CHF 234'126. Cette différence se retrouve principalement dans le dicastère de la sécurité sociale (voir tableau ci-dessus). Avec l'introduction de la nouvelle péréquation vaudoise, il n'est pas possible de comparer les chiffres 2025 au niveau de certains dicastères avec ceux de 2024.

En comparaison du budget 2025, le dicastère des finances est positivement impacté par la péréquation directe pour un montant de CHF 50'757. Cela provient du fait que par rapport aux prévisions du budget, l'écart entre la valeur du point d'impôt communal (CHF 2'517) et la moyenne cantonale (CHF 3'463) a augmenté de CHF 250 (CHF 946 contre CHF 696 au budget 2025), ce qui a entrainé une augmentation de la compensation, la péréquation compensant 80% de cet écart.

Au niveau des impôts, les recettes 2025 sont supérieures de CHF 140'029 au budget 2025. Si les revenus liés à l'impôt des personnes physiques continuent de baisser, cette diminution est plus que compensée par l'augmentation des recettes sur les personnes morales et surtout par le produit des impôts conjoncturels comme le montre le tableau ci-dessous.

Une certaine prudence reste toutefois de mise car contrairement aux recettes fiscales des personnes physiques, les revenus liés aux personnes morales et surtout les impôts conjoncturels sont extrêmement variables d'une année à l'autre.

	31.12.2025	Budget 2025	31.12.2024
Revenu/fortune personnes physiques	1 351 061	1 413 000	1 356 122
Bénéfice/capital personnes morales	81 167	34 700	24 074
Impôts sur les prestations en capital	36 974	20 000	12 328
Impôts conjoncturels	204 160	60 000	150 870
Impôt foncier	138 497	135 600	137 386
Autres charges/produits	39 745	32 840	25 533
Défalcations	- 30 436	- 15 000	- 33 893
TOTAL IMPOTS	**1 821 169**	**1 681 140**	**1 672 420**

Outre, les écarts signalés ci-dessus, il convient encore de mentionner, par rapport au budget 2025, les deux éléments suivants :

1. L'un négatif avec l'amortissement de la participation dans la société Epicerie d'Oulens Sàrl pour un montant de CHF 40'000.
2. L'autre positif avec des redevances ISDS supérieures de CHF 49'018 au budget 2025 (CHF 159'018 contre CHF 110'000 au budget).

3. Domaines et bâtiments – Ecart défavorable de CHF 12'199

Cet écart favorable s'explique par les éléments suivants :

- Forêts (écart défavorable global de CHF 22'280) : Les frais de production ont été plus élevés que prévu et les ventes de bois ont rapporté également moins que prévu. Cette situation s'explique par des exploitations effectuées onéreuses notamment à cause du terrain accidenté (Vuabley) et des distances de débardages importantes. L'exploitation de long de l'autoroute a produit du bois qui a majoritairement été vendu en déchiquetage. Pour l'année 2025, la production concerne 40% de bois de feu, 47% de déchiquetage et 13% de bois de service.

- Les bâtiments communaux présentent un écart favorable de CHF 8'885 qui s'explique, principalement, par les facteurs suivants :
    1. Les dépenses d'entretien des différents bâtiments communaux (hors collège) ont été inférieurs de CHF 19'058 par rapport à ceux budgétisés.
    2. Les frais de chauffage et d'électricité des différents bâtiments communaux (hors collège) sont inférieurs de CHF 9'058 à ceux budgétisés.
    3. Le collège présente, après comptabilisation des loyers de l'EFAJE et de l'ASIRE, un solde bénéficiaire de CHF 6'882 alors que le budget prévoyait un solde déficitaire de CHF 8'925.
    4. Les revenus de location sont inférieurs de CHF 41'889 au budget (CHF 167'191 contre CHF 209'090 au budget). Cette différence s'explique principalement par :
        - Les loyers non payés de l'épicerie pour un montant de CHF 7'200.
        - Une erreur de budgétisation des loyers de l'ancienne laiterie pour un montant de CHF 9'000.

- Des revenus locatifs inférieurs de CHF 28'411 (CHF 29'839 contre CHF 58'250 au budget) pour le bâtiment de l'ancienne forge. Cette situation s'explique par la rupture d'une conduite d'eau, ce qui a nécessité des travaux de remise en état et retardé la location des appartements. Des discussions sont en cours avec l'assurance pour le remboursement des frais de remise en état des appartements ainsi que pour le manque à gagner sur la location des appartements.

4. Travaux – Ecart favorable de CHF 34'768

Cet écart favorable est essentiellement le résultat du dicastère des routes qui termine 2025 avec des charges nettes de CHF 268'998 pour un budget de CHF 319'100. Les principaux écarts s'expliquent par

- L'entretien des routes et chemins qui présente des frais inférieurs de CHF 39'582 au budget
- Les frais d'entretien des machines et du matériel qui sont inférieurs de CHF 8'515 au budget
- Tandis que les frais relatifs à l'éclairage publique sont supérieurs de CHF 9'603 aux prévisions. Ce dépassement s'explique par le déplacement d'un luminaire ainsi que la pose de tuyaux pour de futurs luminaires à la suite du déplacement de la station transformatrice.

Le service de l'urbanisme termine l'année avec un écart favorable de CHF 13'720 par rapport au budget grâce à des encaissements d'émoluments de permis de construire bien supérieurs au budget.

A relever que si le service des ordures ménagères et décharge termine, conformément au budget, à l'équilibre, un montant de CHF 5'100 a pu être mis en réserve alors que le budget prévoyait un prélèvement de réserve de CHF 3'700 afin d'équilibrer ce service. Cette amélioration est en partie due à des rétrocessions et ristournes supérieures de CHF 3'510 à celles budgétisées ainsi qu'à des frais de traitement des ordures ménagères et des charges de déchetterie inférieurs de CHF 4'104 à ceux du budget. Conformément au règlement, ce dicastère ne pouvant pas faire de bénéfice, ce bénéfice est mis en réserves.

Malgré une augmentation, début 2025, de la taxe d'épuration par m^3, le service des égouts et épuration termine, comme toutes ces dernières années, sur une perte importante qui se monte à CHF 43'477 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 11'000. Cette différence s'explique, en partie, par une participation de charges plus élevée tant à la SIEGEO (CHF + 4'015) qu'à l'ASET (CHF + 4'802) que celle budgétisée. Mais surtout, par l'encaissement de taxes et de services inférieures de CHF 23'339 à celles budgétisées. Cette diminution s'explique par une forte diminution de la quantité d'eau consommée et donc refacturée.

5. Instruction publique et cultes – Ecart favorable de CHF 53'403

Cette différence s'explique par les coûts de l'Association Scolaire Intercommunal de la Région d'Echallens (ASIRE) inférieurs à ceux budgétisés (CHF 353'880 contre CHF 401'700 au budget 2025. On rappelle que ces chiffres sont transmis par l'ASIRE et repris tels quels par la Commune.

6. Police – Ecart favorable de CHF 5'836

Pour 2025, cet écart s'explique principalement par des coûts de défense contre l'incendie inférieurs de CHF 3'169 à ceux budgétisés et à un revenu des amendes d'ordres supérieur de CHF 1'510 au budget.

7. Sécurité sociale – Ecart favorable de CHF 80'191

Cette différence s'explique par les deux éléments :

1. Les coûts de l'EFAJE (Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants) sont inférieurs de CHF 38'237 à ceux budgétisés. De plus, l'année 2025 bénéficie également de l'excédent payé en 2024 qui s'élève à CHF 50'553 car les comptes 2024 de l'EFAJE avaient été communiqués trop tardivement pour être intégrés dans les comptes 2024 et seuls les acomptes payés avaient été pris en compte.

2. Les coûts de la prévoyance sociale (péréquation) sont supérieurs de CHF 10'637 à ceux budgétisés ce qui s'explique principalement par le fait que le budget de la péréquation a été basé sur 600 habitants pour la commune d'Oulens-sous-Echallens alors que les chiffres finaux sont basés sur 609 habitants (le coût de la prévoyance sociale est de CHF 974 par habitant)

8. Services industriels – Ecart favorable de CHF 8'047

Cet écart provient uniquement du plan énergie et climat communal (PECC) pour lequel plusieurs actions prévues n'ont pas pu être réalisées ce qui a engendré des coûts bien inférieurs aux prévisions.

Le service des eaux termine sur un résultat équilibré mais il faut souligner qu'en raison de la forte diminution de la quantité d'eau consommée ce qui a entrainé une diminution de CHF 11'328 des recettes de vente d'eau, seul un montant de CHF 7'440 contre CHF 10'133 au budget 2025 a pu être mis en réserve.

Conformément au règlement, ce dicastère ne pouvant pas faire de bénéfice, ce montant est mis en réserves.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL D'OULENS-SOUS-ECHALLENS

- **vu** le préavis municipal n° 43/2021-2026 ;
- **ouï** le rapport de la Commission de gestion ;
- **considérant** que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'accepter les comptes de l'année 2025, tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité de son mandat pour l'année 2025.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 mai 2026.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic — Nicolas Croce

La Secrétaire — Christine Etienne

Municipal en charge du dossier : M. Patrick Heysé

Annexes :

1. Comptes 2025 par ordre administratif et bilan
2. Rapport de révision de la fiduciaire
3. Tableau des investissements
4. Comptes de la SIEGEO